



Programme d'Appui à l'Accord d'Association
Maroc – Union Européenne

LE JUMELAGE INSTITUTIONNEL

Mohamed DOUBI KADMIRI
Directeur de l'Unité de Gestion du Programme
Ministère des Affaires Etrangères
et de la Coopération

Programme géré par le Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération et financé par la Commission Européenne

22, Rue de Tiflet – Quartier de la Résidence – Rabat

Tél. (212.37) 76.79.23 – Fax (212.37) 76.52.33

E-mail : ugpaaa@menara.ma





Programme d'Appui à l'Accord d'Association
Maroc – Union Européenne

PLAN

1- LE CADRE GENERAL DU PROGRAMME

2- LES OBJECTIFS DU PROGRAMME

3 – ARTICULATION ET SYNERGIES AVEC LES AUTRES INSTITUTIONS

4- QU'EST CE QUE UN PROJET DE JUMELAGE INSTITUTIONNEL

5- CARACTERISTIQUES SPECIFIQUES DU JUMELAGE

6- QUI SONT LES PARTIES PRENANTES?

7- CYCLE D'UN PROJET DE JUMELAGE

8- TABLEAU RECAPITULATIF DES PROJETS DU P3A

9- CONCLUSION

Programme géré par le Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération et financé par la Commission Européenne

22, Rue de Tiflet – Quartier de la Résidence – Rabat

Tél. (212.37) 76.79.23 – Fax (212.37) 76.52.33

E-mail : ugpaaa@menara.ma





Programme d'Appui à l'Accord d'Association
Maroc – Union Européenne

1- LE CADRE GENERAL DU PROGRAMME

◆ BASE JURIDIQUE:

- L'Accord d'Association Maroc/UE signé en février 1996 et entré en vigueur mars 2000
- Le Plan d'action de la Politique européenne de Voisinage adopté en juillet 2005
- La Convention de Financement P3A I signée le 21 décembre 2003
- La Convention de Financement P3A II signée le 27 mars 2006

◆ DUREE POUR LA CONTRACTUALISATION DU PROGRAMME:

N+3 à savoir décembre 2005 pour le P3A I et juin 2010 pour le P3A II

◆ BUDGET:

Phase-I €5 million , Phase-II €15 million

• INSTRUMENTS:

Jumelage institutionnel long (12 à 30 mois; jusqu'à 2M€)
Jumelage institutionnel court (jusqu'à 8 mois et ≤ 250 000€)
Assistance technique classique
Visite d'étude
Equipement

◆ AUTORITE CONTRACTANTE:

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération/Unité de Gestion du Programme.

Programme géré par le Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération et financé par la Commission Européenne

22, Rue de Tiflet – Quartier de la Résidence – Rabat

Tél. (212.37) 76.79.23 – Fax (212.37) 76.52.33

E-mail : ugpaaa@menara.ma





Programme d'Appui à l'Accord d'Association
Maroc – Union Européenne

2- LES OBJECTIFS DU PROGRAMME

- 1. Améliorer la capacité du gouvernement marocain à remplir ses engagements, relever les défis et maximiser les bénéfices de l'AA.**
- 2. Encourager l'harmonisation du cadre juridique et réglementaire national avec les règles UE et internationales et en faciliter l'exécution.**
- 3. Renforcer l'efficacité des entités et autorités responsables de la mise en oeuvre de l'AA.**
- 4. Faciliter les négociations futures avec l'UE sur d'autres points spécifiques.**

Programme géré par le Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération et financé par la Commission Européenne

22, Rue de Tiflet – Quartier de la Résidence – Rabat

Tél. (212.37) 76.79.23 – Fax (212.37) 76.52.33

E-mail : ugpaaa@menara.ma





Programme d'Appui à l'Accord d'Association
Maroc – Union Européenne

3 - ARTICULATION ET SYNERGIE AVEC LES AUTRES INSTITUTIONS

- Formulation des besoins d'accompagnement par les administrations dans le cadre des Comités et Sous Comités Techniques de l'Accord d'Association.
- Articulation des projets autour d'objectifs clairs couverts par l'Accord d'Association et le Plan d'Action dans le cadre de la Politique de Voisinage et faisant l'objet d'un accord commun
- Mise à disposition de l'Administration bénéficiaire d'une mission d'expertise pour la conversion des besoins en une fiche pour un projet structurant et intégré

Programme géré par le Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération et financé par la Commission Européenne

22, Rue de Tiflet – Quartier de la Résidence – Rabat

Tél. (212.37) 76.79.23 – Fax (212.37) 76.52.33

E-mail : ugpaaa@menara.ma





4 - QU'EST CE QUE UN PROJET DE JUMELAGE INSTITUTIONNEL

N'est pas	est
✓ Une coopération technique bilatérale classique.	✓ Projet sur la base juridique d'un contrat qui intervient dans un domaine spécifique et doit générer des résultats.
✓ Un apport d'assistance technique au sens unique d'un EM à un pays partenaire.	✓ Un partenariat dont l'engagement spécifique du pays bénéficiaire est crucial.
✓ Projet qui cherche à transposer le système législatif ou administratif d'un Etat Membre.	✓ Projet vise à harmoniser la législation avec l'acquis communautaire et à introduire les bonnes pratiques administratives.





Programme d'Appui à l'Accord d'Association
Maroc – Union Européenne

5- CARACTERISTIQUES SPECIFIQUES DU JUMELAGE

- Un instrument qui a fait ses preuves dans la préparation des pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne.
- Appropriation du projet par l'Administration bénéficiaire (choix de l'EM, direction du projet CdP, validation des différentes étapes du cycle du projet)
- Atteinte de résultats opérationnels concrets liés à l'adoption de l'acquis communautaire.
- Echange d'expertise et d'expérience pratiques du secteur public entre homologues.
- Les projets constituent un véritable partenariat favorisant une coopération étroite.

Programme géré par le Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération et financé par la Commission Européenne

22, Rue de Tiflet – Quartier de la Résidence – Rabat

Tél. (212.37) 76.79.23 – Fax (212.37) 76.52.33

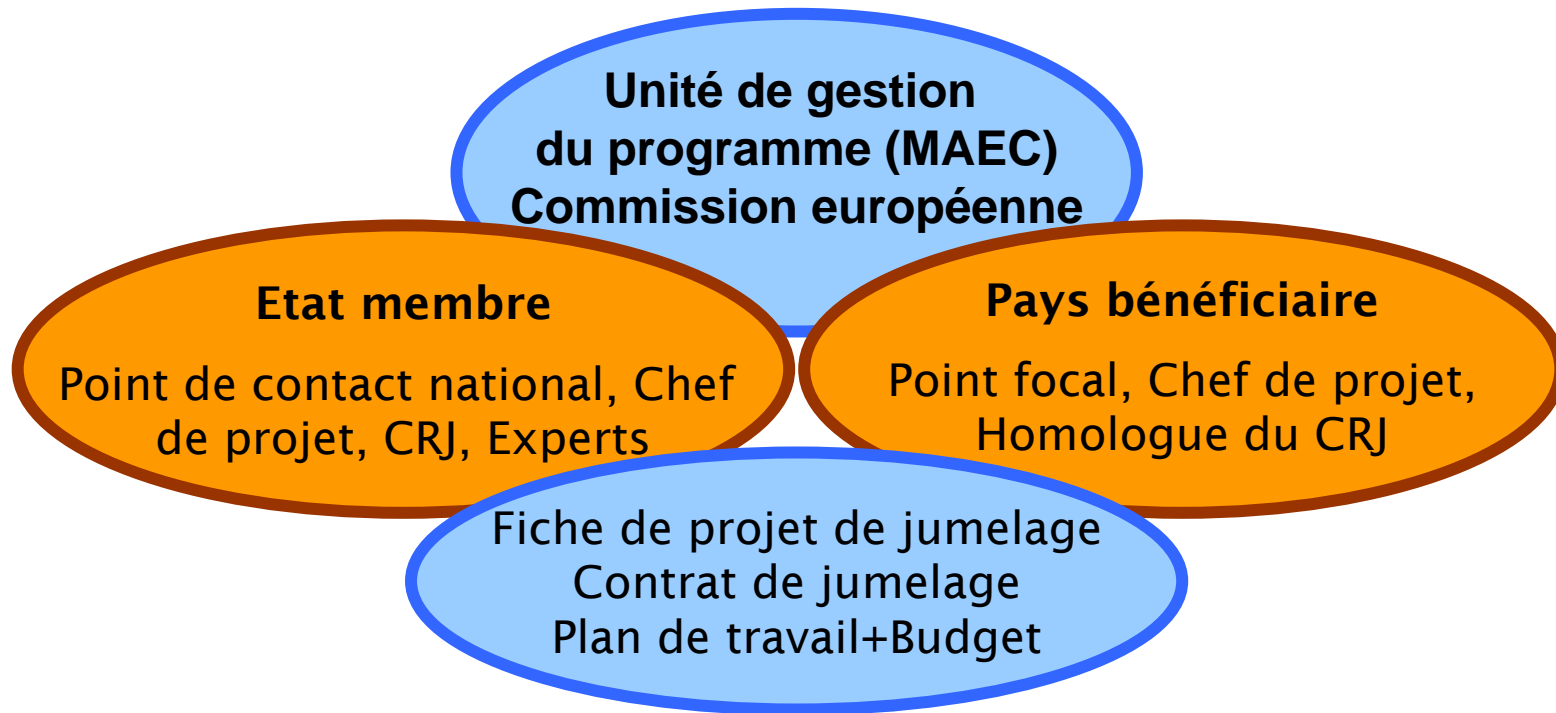
E-mail : ugpaaa@menara.ma





Programme d'Appui à l'Accord d'Association
Maroc – Union Européenne

6- QUI SONT LES PARTIES PRENANTES?



Programme géré par le Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération et financé par la Commission Européenne

22, Rue de Tiflet – Quartier de la Résidence – Rabat

Tél. (212.37) 76.79.23 – Fax (212.37) 76.52.33

E-mail : ugpaaa@menara.ma





7- CYCLE D'UN PROJET DE JUMELAGE INSTITUTIONNEL

Identification du projet

Le pays bénéficiaire identifie des besoins dans le cadre des engagements pris dans le cadre de l'Accord d'Association et du Plan d'Action et établit des fiches de jumelage avec le concours du P3A (3 mois)



Lancement de propositions

Diffusion des fiches de projet de jumelage aux 27 Points de Contact Nationaux des Etats Membres soulignant les résultats concrets attendus (1 ou 2 mois)



Soumission de propositions et sélection de l'EM

Le ou les Etats membres (seul ou en consortium) prépare(nt) et soumet(tent) une proposition désignant un CRJ et un CP et expliquant les points clés de la démarche proposée pour l'atteinte des résultats visés (2 semaines)





7- CYCLE D'UN PROJET DE JUMELAGES -Suite-

Préparation et finalisation du plan de travail

Le pays bénéficiaire et l'Etat membre négocie le contrat de jumelage
(Jusqu'à 6 mois)



Examen du contrat

L'UGP et la CE évaluent le plan de travail de jumelage.
Le contrat est signé par toutes les parties (1 mois)



Mise en œuvre du projet

Le CRJ exécute sur place le projet dans le pays bénéficiaire avec le soutien de son (ses) homologue(s), du CP et de l'administration de l'Etat membre





Programme d'Appui à l'Accord d'Association
Maroc – Union Européenne

7- CYCLE D'UN PROJET DE JUMELAGES -Suite-

Suivi et rapport

Un comité de pilotage est institué pour faire l'état d'avancement mesuré par des rapports trimestriels et un rapport final



Evaluation

Le projet de jumelage est évalué par un auditeur externe et la Cour des comptes

Programme géré par le Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération et financé par la Commission Européenne

22, Rue de Tiflet – Quartier de la Résidence – Rabat

Tél. (212.37) 76.79.23 – Fax (212.37) 76.52.33

E-mail : ugpaaa@menara.ma





Programme d'Appui à l'Accord d'Association
Maroc – Union Européenne

8 - TABLEAU RECAPITULATIF DES PROJETS DU P3A

Sous-Comité Technique	Projet en cours	Projet en Préparation
Justice & sécurité	Coopération en matière de migration 250 000 €, 8 mois; France Réalisé	Mise en place de la Cellule de Renseignements Financiers pour la lutte contre le blanchiment des capitaux Contrat de jumelage en cours de négociation 1 400 000 € 24 mois; Espagne/France
Comité de Coopération douanière	Simplification des procédures liées au commerce extérieur 690 000€, 24 mois; Italie	
Groupe de travail Affaires sociales & migration	Coopération en matière de migration 250 000 €, 8mois; France Réalisé	Appui au renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques de l'Institut National d'Hygiène En cours de lancement

Programme géré par le Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération et financé par la Commission Européenne

22, Rue de Tiflet – Quartier de la Résidence – Rabat

Tél. (212.37) 76.79.23 – Fax (212.37) 76.52.33

E-mail : ugpaaa@menara.ma





Programme d'Appui à l'Accord d'Association
Maroc – Union Européenne

8- TABLEAU RECAPITULATIF DES PROJETS DU P3A -Suite-

Sous-Comité technique	Projet en cours	Projet en Préparation
Energie, Transport et Environnement	-Renforcement de la sécurité & sûreté maritimes (900 000 €, 24 mois, France) -AT : Mise en place d'une BD HazMat. 200 000 € En cours de réalisation	
	- Appui pour une gestion intégrée de l'environnement, une harmonisation de la législation environnementale nationale et un rapprochement progressif avec celle de l'UE. 700 000 euros, 18 mois, Italie/Autriche	Amélioration de la Sécurité routière Identification en 2007

Programme géré par le Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération et financé par la Commission Européenne

22, Rue de Tiflet – Quartier de la Résidence – Rabat

Tél. (212.37) 76.79.23 – Fax (212.37) 76.52.33

E-mail : ugpaaa@menara.ma





Programme d'Appui à l'Accord d'Association
Maroc – Union Européenne

8 - TABLEAU RECAPITULATIF DES PROJETS DU P3A -Suite-

Sous-Comité technique	Projet en cours	Projet en Préparation
Recherche & innovation		Appui à la recherche scientifique au Maroc Identification en 2007
Agriculture & pêche	Appui au renforcement des structures de contrôles sanitaires, vétérinaires et phytosanitaires (2 160 000 € 30 mois ; France/Italie/Pologne)	Généralisation du cadastre juridique Identification en 2007

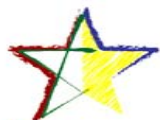
Programme géré par le Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération et financé par la Commission Européenne

22, Rue de Tiflet – Quartier de la Résidence – Rabat

Tél. (212.37) 76.79.23 – Fax (212.37) 76.52.33

E-mail : ugpaaa@menara.ma





Programme d'Appui à l'Accord d'Association
Maroc – Union Européenne

8- TABLEAU RECAPITULATIF DES PROJETS DU P3A -Suite-

Sous-Comité technique	Projet en cours	Projet en Préparation
Marché intérieur	AT - Etude de l'état de mise en œuvre des dispositions de l'AA en matière d'intégration du Marché intérieur européen (200 000 €) Finalisée	Projet Statistiques avec l'Office des changes Identification en 2007
Droits de l'homme, Démocratisation et Gouvernance	AT : Renforcement institutionnel et technique des capacités d'audit de l'IGF (200 000€) En cours de réalisation (2007)	Projet : Renforcement des capacités de la Wilaya d'Oujda Angad (1 053 000 €, 24 mois) en cours de lancement
	Renforcement des capacités institutionnelles de l'Inspection Générale des Administrations territoriales : Projet IGAT 1 210 000 € 30 mois	Projet Agence de l'Oriental : Renforcement des capacités de l'ADO (952 000€, 24 mois) en cours de lancement

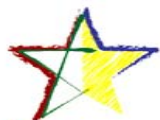
Programme géré par le Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération et financé par la Commission Européenne

22, Rue de Tiflet – Quartier de la Résidence – Rabat

Tél. (212.37) 76.79.23 – Fax (212.37) 76.52.33

E-mail : ugpaaa@menara.ma





Programme d'Appui à l'Accord d'Association
Maroc – Union Européenne

8- TABLEAU RECAPITULATIF DES PROJETS DU P3A -Suite-

Sous-Comité technique	Projet en cours	Projet en Préparation
Industrie, commerce et Services	Appui institutionnel à la protection du consommateur au Maroc France/Allemagne 875 000 € 24 mois	Renforcement des capacités des autorités de la concurrence au Maroc Contrat de jumelage en cours de préparation 1 500 000 € 30 mois
	AT : Révision de la loi sur la sécurité des produits et services (60 000€)	Harmonisation technique en matière de surveillance du marché En cours d'évaluation (1 300 000€)

Programme géré par le Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération et financé par la Commission Européenne

22, Rue de Tiflet – Quartier de la Résidence – Rabat

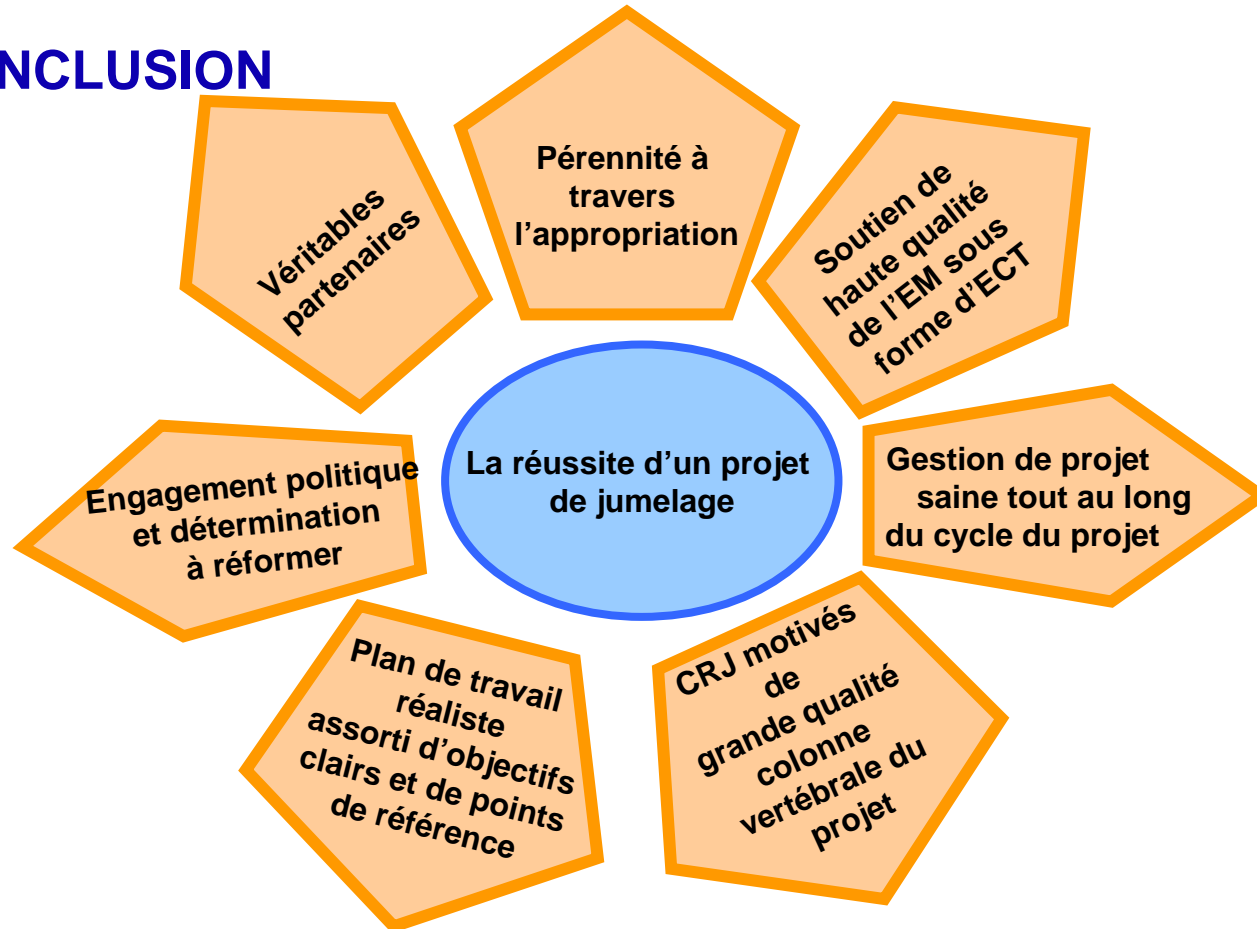
Tél. (212.37) 76.79.23 – Fax (212.37) 76.52.33

E-mail : ugpaaa@menara.ma





9 - CONCLUSION





Programme d'Appui à l'Accord d'Association
Maroc – Union Européenne

Merci de votre attention

Site Web : www.maec.gov.ma/paaa

**Programme géré par le Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération et financé par la Commission Européenne**

22, Rue de Tiflet – Quartier de la Résidence – Rabat

Tél. (212.37) 76.79.23 – Fax (212.37) 76.52.33

E-mail : ugpaaa@menara.ma

